Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261102-S05-BC-163-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Mise en ligne le 05/11/2026

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

Le pôle régional de Formation Santé/Social de LAVAL,
Représenté par le coordinateur général des instituts de formations IFAS/IFE et IFMK de LAVAL, M. Frédéric Metayer, autorisé à signer la présente convention de partenariat,

ET

Laval Agglomération,
Domiciliée à 1 place du Général Ferrié – CS 60809 – 53008 LAVAL Cedex et représentée par son Président en exercice, Monsieur Florian BERCAULT, dûment habilité à l'effet de la présente par délibération du bureau communautaire du 02 novembre 2026.

VU la délibération du Bureau communautaire de Laval Agglomération en date du approuvant l'attribution d'une aide au bénéfice du pôle régional de Formation Santé/Social de LAVAL pour l'organisation de sa journée inter filière pour un montant de 1 500€ sur l'enveloppe dédiée aux initiatives étudiantes votée au budget primitif 2026, et approuvant la convention correspondante.

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

Dans un contexte de tension dans ces métiers et professions du soin et de l'accompagnement, les organisateurs proposent pour cette édition 2026, une journée fédératrice le 29 avril à l'Espace Mayenne autour de la thématique refus soins et accompagnement de la personne. Cette journée permettra de regrouper plus 450 étudiants, élèves et stagiaires des filières de formation aux métiers santé et social du département de la Mayenne.

Le déroulé de la journée a alterné entre des temps de conférences et des ateliers qui ont amené les apprenants à travailler ensemble sur des domaines issus du thème central. Ces moments d'échanges entre des étudiants en soins infirmiers, en ergothérapie, en masso-kinésithérapie, des élèves aides-soignants, des élèves assistants éducatifs et sociaux, des lycéens des filières préparant aux métiers de la santé et de l'accompagnement, ont permis de promouvoir ces métiers et de susciter des réflexions sur l'orientation professionnel des participants. L'école de l'ARIFTS, institut de formation aux métiers éducatifs et sociaux, nouvellement installée sur Laval, a participé également à ces échanges.

Article 1 – Objet de la convention

Laval Agglomération a décidé de soutenir financièrement l'organisation de cette journée regroupant toutes les filières de formation aux métiers et professions sanitaires et sociales sur le

département de la Mayenne porté par le pôle régional de Formation Santé/Social de LAVAL en allouant une subvention exceptionnelle de 1 500 € au titre des initiatives étudiantes répondant aux priorités du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SLESRI).

La présente convention a pour objet de définir les conditions de versement de cette subvention.

Article 2 – Utilisation de la subvention

Il est expressément convenu et accepté que la subvention de la collectivité dédiée au soutien de l'action précitée, ne peut avoir d'autre objectif que la réalisation de cette action.

Article 3 – Montant et versement de la subvention

Laval Agglomération s'engage à contribuer financièrement à l'organisation de cette journée interfilière qui doit regrouper environ 400 apprenants à l'Espace Mayenne le 29 avril 2026, pour un montant de 1 500 € afin de permettre aux apprenants et étudiants d'échanger, de promouvoir les métiers de la santé et de se questionner sur leur orientation professionnelle.

La subvention sera versée au pôle de santé sur présentation d'un état récapitulatif détaillé des dépenses signées du directeur.

Article 4 – Actions de communication

L'organisateur s'engage à faire mention du soutien de Laval Agglomération et à apposer son logo sur tous supports de communications réalisés.

Article 5 – Durée et prise d'effet

La présente convention prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait à Laval, le……

en 2 exemplaires originaux

Pour le pôle régional de Formation Santé/Social de LAVAL,	**Pour Laval Agglomération, la vice-présidente,**
Frédéric METAYER	Christine NADAU